

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 mars 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 20 mars 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Annie FEUILLAS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 68

Etaient présents : 54 (dont 5 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL – Sandrine ROSIER (suppléante) – Alain GRIOL (suppléant) - Sébastien DUPOUX - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Augustin CLEMENT - Odile TACUSSEL - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Didier ROUSSELLE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Muriel BREDY – Marie-Noëlle ARMAND - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Jean-Claude GRAS - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 34

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Patricia GIELLY - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Annelise FAREL - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Gérard PEZ - Jacques NIVON - Sylvie BOREL

Excusés ayant donné pouvoir : 14

Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Pascale CIRER-METHEL - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Philippe LEDESERT a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pierre COMBES - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Aurélie LOUPIAS a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Thierry TATONI a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Christian TEULADE - Olivier SALIN a donné pouvoir à Annie FEUILLAS - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Eliane GAUTHIER - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Nadia MACIPE

Finances

028-2024 Modification de la délibération n° 94-2017 et abrogation de la délibération n° 221-2017 - Durées d'amortissement des biens sur le budget Principal et les budgets annexes assujettis à la M57

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature comptable M57 ;

Vu les délibérations n° 94-2017 fixant les durées d'amortissement des biens tous budgets confondus, et n° 221-2017 modifiant la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées ;

Vu la délibération n° 135-2023 du 11 juillet 2023 validant la mise en place de la nomenclature développée M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le budget Principal et les budgets annexes GEMAPI, Portage de repas et Zones d'Activités ;

Vu la délibération n° 232-2023 du 19 décembre 2023 actant le principe de transfert du budget annexe Ordures ménagères vers le budget Principal au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, dans le cadre de la M57, il convient de fixer les durées d'amortissement des immobilisations ;

Considérant qu'il est décidé une harmonisation des durées d'amortissement la plus proche des durées d'amortissement approuvées en 2017 sur le budget Principal et le budget annexe Ordures ménagères ;

Il est précisé que, s'agissant du calcul des dotations aux amortissements, la base de calcul est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur TTC) et la méthode d'amortissement est une méthode linéaire.

Il est également précisé que les durées d'amortissement des biens affectés aux budgets annexes SPANC et Transport de Personnes restent inchangées conformément à la délibération n° 94-2017.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

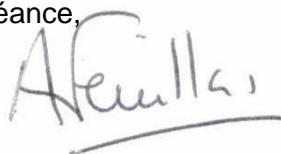
D'APPROUVER la modification de la délibération n° 94-2017 relative aux durées d'amortissement des biens selon les motifs précisés ci-dessus ;

D'APPROUVER l'abrogation de la délibération n° 221-2017 relative aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées ;

D'ADOPTER les durées d'amortissement indiquées par catégorie de biens dans l'annexe jointe à la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Annie FEUILLAS



Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 08/04/2024

Mise en ligne le : 08/04/2024

Ampliation à :